

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

OBJET / GAIA

**Place Sorhainde :
régularisation
cession terrain**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
20 février 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, premier adjoint.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etchelecu, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Bernadette Jougleux à M. Christian Devèze, M. Jean-Noël Magis à M. Pascal Bourguet, M. Peio Etchelecu à M. Patrice Dor, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. Frédéric Bardin, adjoint, rappelle au Conseil municipal que la commune a procédé, fin 2016 – début 2017, au réaménagement et à la remise en état de la place Sorhainde, avec l'accord des riverains concernés.

Il expose cependant, que les actes authentiques constatant l'acquisition par la commune du terrain ayant servi à cette opération n'ont pas été dressés. Il propose au Conseil municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Frédéric Bardin, et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, M. Christian Devèze ne prenant pas part au vote :

DECIDE . la régularisation de l'opération de voirie réalisée fin 2016, début 2017, par l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle de terrain ayant servi au réaménagement de la place Sorhainde

. le passage dans le domaine public de la parcelle :

| Parcelles | Superficie | Propriétaires | Prix | Nom de la voie |
|-----------|--------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| AZ 226 | 763 m ² | Copropriété UDA BERRI | Euro symbolique | Place Sorhainde |

CHARGE Madame le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

PRECISE que l'ensemble des frais (acte, géomètre...) seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :

Pour le Maire empêché
Eliane NOBLIA



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/02/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/02/2018